



Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 05/07/2019
ID : 063-200071199-20190702-CCPL_2019_111-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019
Date d'affichage : 24 juin 2019

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE.

Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-111 : **ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - POSTE TEMPORAIRE**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Création de postes pour la rentrée scolaire 2019/2020 :

Il est proposé de créer les postes suivants pour la rentrée scolaire 2019/2020 :

Type de contrat	Grade	Temps de travail	Période	Poste	Site
ATA	Adjoint technique	2,35/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Cantinier	ALSH Effiat
ATA	Adjoint technique	3,23/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Agent d'entretien	ALSH Effiat
ATA	Adjoint d'animation	10,30/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Animateur	ALSH Effiat
ATA	Adjoint d'animation	19,6/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Animateur	ALSH Aubiat
ATA	Adjoint technique	2,5/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Cantinier	ALSH Aubiat
ATA	Adjoint technique	15/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 en période de vacances scolaires	Cantinier	ALSH Aubiat
ATA	Adjoint technique	4,5/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Agent d'entretien et cantinier	ALSH Randan
ATA	Adjoint technique	27,5/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 en période de vacances scolaires	Agent d'entretien et cantinier	ALSH Randan
ATA	3 Adjoints d'animation	9,41/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 2019	Animateur	Selon les besoins et effectifs des ALSH

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'ouvrir les postes en accroissement temporaire d'activité tel qu'exposé ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 05/07/2019
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

